

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. MAUREL & PROM n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.



Paris, le 13 juin 2014
Communiqué de presse

Ouverture du 13 juin au 19 juin 2014 de la procédure de désintéressement des porteurs d'Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes émises par MAUREL & PROM et venant à échéance le 31 juillet 2014 (OCEANE)

A l'issue de la procédure de construction d'un livre d'ordres inversé mise en place concomitamment au lancement d'une émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ORNAME), MAUREL & PROM (la « Société » ou « MAUREL & PROM »), par l'intermédiaire de Natixis, BNP PARIBAS et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Chefs de File - Teneurs de Livres Associés, a recueilli des intérêts vendeurs sur les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes venant à échéance le 31 juillet 2014 (les « OCEANE 2014 ») représentant environ 84% du nombre d'OCEANE 2014 initialement émises.

La Société a procédé au rachat des OCEANE 2014 collectées dans le livre d'ordres inversé le 6 juin 2014.

A la suite de ce rachat hors marché, le nombre d'OCEANE 2014 racheté représentant plus de 20 % du nombre d'OCEANE 2014 initialement émises, la Société s'est engagée, pour assurer un traitement équitable de tous les porteurs d'OCEANE 2014, à mettre en œuvre une procédure de désintéressement du marché en France. La Société sera ainsi présente à l'achat sur le marché réglementé d'Euronext à Paris entre le 13 juin 2014 inclus et le 19 juin 2014 inclus, soit pendant 5 jours de bourse consécutifs, à un prix identique à celui versé aux porteurs d'OCEANE 2014 ayant cédé celles-ci dans le cadre de la procédure de construction du livre d'ordres inversé, soit 16,90 euros par OCEANE 2014.

Les opérations de désintéressement du marché seront réalisées par l'intermédiaire de Natixis.

Tout porteur souhaitant céder ses OCEANE 2014 devra passer un ordre de vente stipulé au prix de 16,90 euros auprès de son intermédiaire financier.

Le 20 juin 2014 la Société annoncera le nombre total des OCEANE 2014 rachetées par voie de communiqué de presse.

Les OCEANE 2014 rachetées seront annulées selon les termes de leur contrat d'émission et conformément à la loi.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. MAUREL & PROM n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Communication :

MAUREL & PROM

Tel : 01 53 83 16 45

Mail : ir@maureletprom.fr

MAUREL & PROM est coté sur Euronext Paris – compartiment A
CAC® mid 60 - SBF120® - CAC® Mid & Small - CAC® All-Tradable - CAC® All-Share – CAC PME –
Eligible PEA - PME
Isin **FR0000051070** / Bloomberg **MAU.FP** / Reuters **MAUP.PA**

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. MAUREL & PROM n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

AVERTISSEMENT

La distribution de ce communiqué, l'engagement d'achat, la réalisation de cet engagement et la participation à cette procédure peuvent, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Cette procédure ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où cette procédure ferait l'objet de telles restrictions.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique. Il ne constitue pas une extension d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans un quelconque pays dans lequel une telle procédure ou sollicitation serait illégale et un ordre de vente d'OCEANE ne peut pas être accepté aux Etats-Unis d'Amérique ou des Etats-Unis d'Amérique. L'engagement d'exécuter des achats sur le marché en France ne peut être accepté par aucun moyen ou support en provenance des Etats-Unis d'Amérique ou aux Etats-Unis d'Amérique. Toute personne qui participera à l'opération sera considérée comme ayant accepté les limitations mentionnées ci-dessus.

Rachat des OCEANE 2014

Ce communiqué ne constitue pas une invitation à participer à la procédure de rachat des OCEANE 2014 dans un quelconque pays dans lequel, ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. En particulier, la procédure de rachat des OCEANE 2014 n'est pas proposée et ne sera pas proposée, directement ou indirectement aux États-Unis sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit. Les personnes en possession de ce communiqué sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires.

Ce communiqué de presse est publié par, et sous la seule responsabilité de, la Société. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est effectuée et ne sera effectuée concernant, et Natixis, BNP PARIBAS et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ou leurs affiliés ou agents respectifs n'acceptent aucune responsabilité liée à, l'exactitude et l'exhaustivité de ce communiqué de presse ou de toute autre information orale ou écrite portée à la connaissance de, ou rendue publique à, toute personne intéressée ou ses conseils, et toute responsabilité y relative est expressément déclinée.